

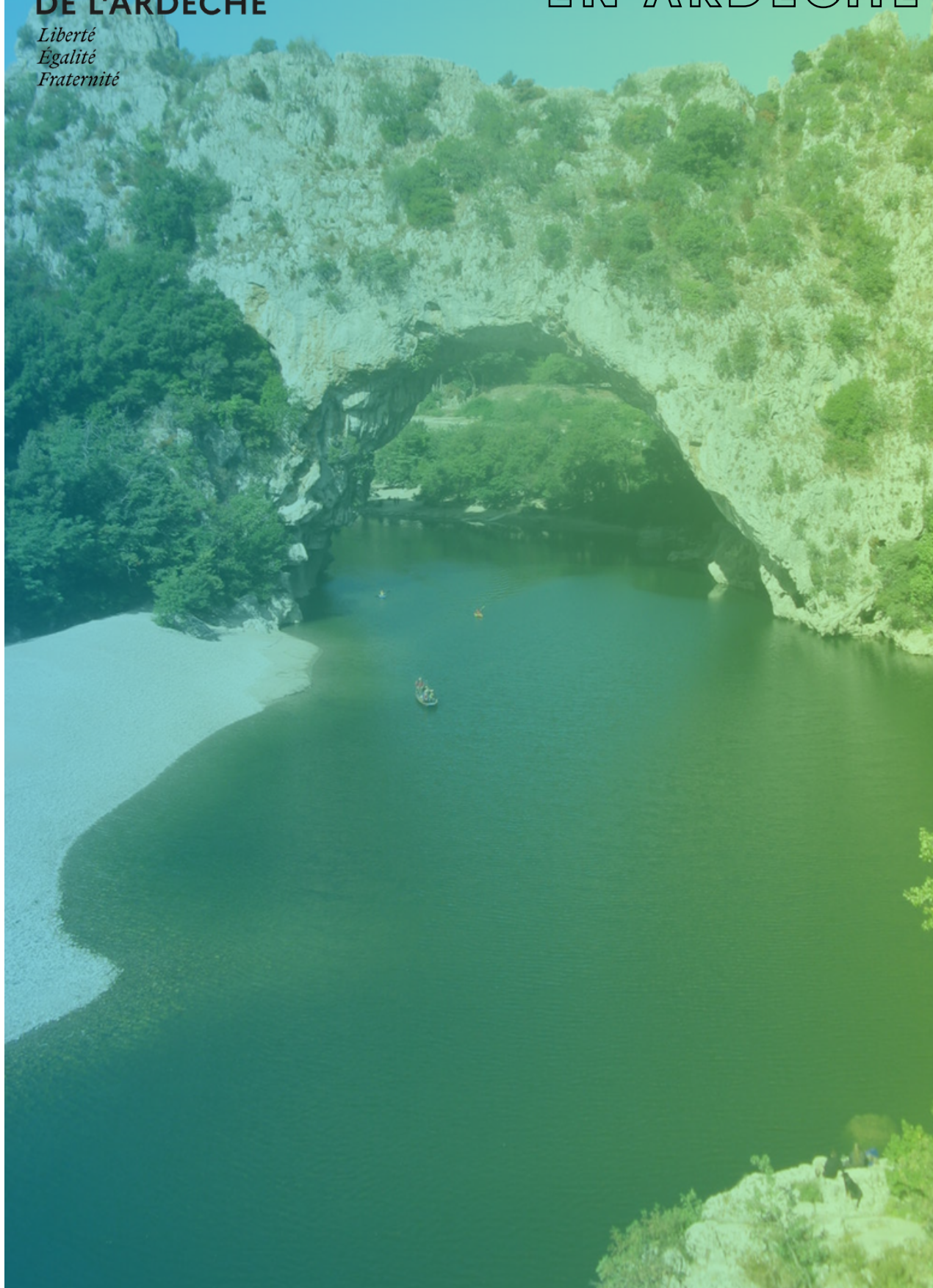
FEUILLE DE ROUTE



**PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# ASSISES DE L'EAU EN ARDÈCHE



# ÉDITO DU PRÉFET DE L'ARDÈCHE

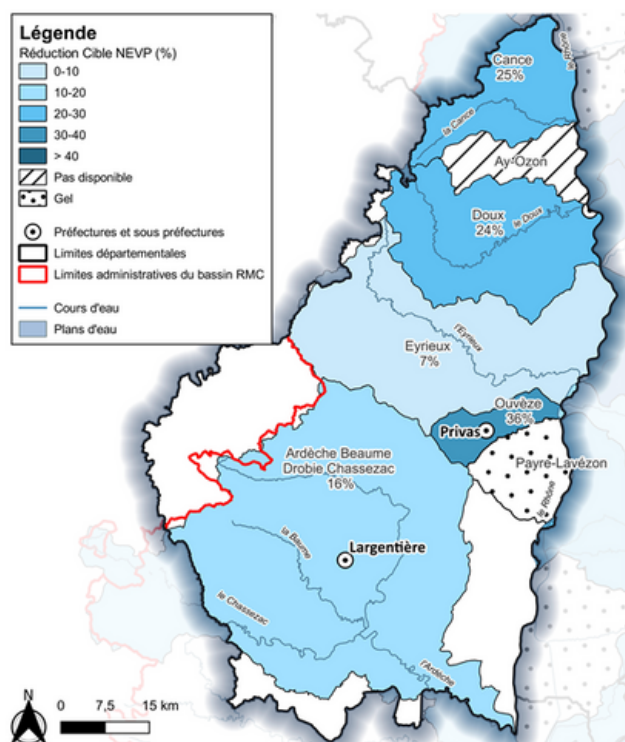
Les Assises de l'eau ont rassemblé plus de 500 personnes, représentant les collectivités locales, les syndicats et établissements gestionnaires d'eau potable et des milieux, les services de l'État, le secteur agricole, le secteur industriel, les acteurs du tourisme, les associations d'usagers, les associations de protection de la nature. Elles ont vu l'organisation d'ateliers terri-toriaux dans le Nord, le Centre et le Sud de l'Ardèche.



L'Ardèche est caractérisée par une forte dépendance pour notre approvisionnement aux eaux de pluies superficielles. Cela est particulièrement sensible en été, période d'étiage où les pluies sont faibles alors que les besoins sont importants. La quasi-totalité du département est ainsi classée en territoire prioritaire dans les SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) en matière de déficit quantitatif des ressources en eau. **Cela signifie que nous prélevons plus d'eau que la nature ne peut offrir, et que les milieux sont impactés.**

Les Assises de l'eau ont souligné le caractère central des structures dites gemapiennes, en charge de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » : les syndicats de bassins versants qui portent les plans de gestion de la ressource en eau (PGRE). L'ensemble du département sera très prochainement couvert par ces plans de gestion, 5 PGRE étant mis en œuvre depuis 2016 et 2 démarrent. Ces plans, réalisés à l'échelle de chacun de sous-bassin hydrographiques, sont élaborés en concertation avec l'ensemble des catégories d'usagers. Ils fixent des objectifs de réductions des prélèvements par usage et les actions pour y parvenir. **Ainsi, à l'échelle de l'Ardèche c'est un objectif de - 20 % d'ici 2030** que nous nous sommes fixés pour maintenir un bon état des milieux naturels et l'attractivité du territoire. La responsabilité de chacun est nécessaire pour une sobriété des usages et la préservation de la fonctionnalité des milieux.

La feuille de route qui suit est issue de l'ensemble des travaux et contributions des Assises de l'eau. **Elle se décline en 31 mesures et montre la nécessaire mobilisation de tous les secteurs pour que nous puissions concilier l'ensemble des usages** : eau potable, agriculture, industrie, tourisme et activités récréatives en rivière, avec la préservation des milieux. Elle sera discutée et évaluée régulièrement et notamment lors de la prochaine session des Assises de l'eau en octobre 2023.



Carte des objectifs de réduction des prélèvements à l'échelle de chaque PGRE

# ORGANISER LA SOBRIÉTÉ DES USAGES POUR TOUS LES ACTEURS

**Un objectif départemental : – 20 % d'eau prélevée d'ici 2030**

**1** Décliner l'objectif de réduction territoire par territoire : Renouveler, mettre en œuvre et valoriser les Plans de gestion de la ressource en eau à l'échelle de chaque sous-bassin avec des objectifs chiffrés de réduction des prélèvements

Validation des PGRE Trois Rivières et Payre Lavezon

Élaboration du PTGE Doux

Mise en œuvre et mise en avant d'opérations exemplaires des PGRE Ay-Ozon, Eyrieux, Ouvèze, Ardèche, Doux.

**Pilotes : EPTB, SBV**

**2** Engager l'établissement de plans de sobriété par filière économique : Industrie, Tourisme, Agriculture

**Pilotes : Chambres consulaires et ADT**

**3** Élaborer une stratégie financière pour accompagner les travaux permettant de diminuer les prélèvements, de réduire les pertes et d'améliorer l'interconnexion entre les réseaux

En 2023, 50 % de l'enveloppe DETR/DSIL a été mobilisée sur des investissements liés à l'eau potable avec un taux d'aide de 40 %

**Pilotes : Préfecture, Agences de l'eau et CD07**

**4** Pour l'eau potable : Renouveler les réseaux fuyards

**Pilotes : EPCI, Syndicats AEP, communes**

**5** Pour l'eau potable : Appuyer l'équipement des particuliers en dispositifs économes en eau

Accompagnement des usagers (expérimentation type « Service Public de Sobriété en Eau" de la CCPays Beaume Drobie et EPTB Ardèche »)

**Pilotes : EPCI, Communes et CD07**

**6** Pour l'industrie : Accompagner la mise en place des plans de sobriété hydrique

**Pilotes : CCI, DREAL**

**7** Pour l'agriculture : Renouveler des réseaux d'irrigation fuyards

**Pilotes : SDEA et CD07**

**8** Pour l'agriculture : Accompagner la mise aux normes des retenues impactantes sur cours d'eau dans le bassin du Doux, de la Cance et de l'Eyrieux

**Pilotes : DDT, SBV, CA07, SDEA et CD0**

**9** Pour l'agriculture : Accompagner la transition vers des pratiques économes en eau

**Pilotes : CA07, CD07, DDT**

**10** Pour le tourisme : Accompagner des acteurs du tourisme pour l'adoption de pratiques et de dispositifs économes en eau

**Pilotes : ADT, SGGA/EPTB et CD07**

**11** Pour la sphère publique : Équiper les bâtiments publics en matériels hydroéconomes, améliorer les systèmes de pilotage de la consommation d'eau et désimperméabiliser les cours de collèges

**Pilotes : CD07, Préfecture et Collectivités**

**12** Pour la sphère publique : Poursuivre l'intégration de la gestion et de la sobriété de l'usage de la ressource en eau dans les documents d'urbanisme

**Pilotes : EPCI et Préfecture**

**13** Pour tous : Expérimenter une tarification de l'eau incitative (en fonction des volumes consommés, en fonction des périodes)

**Pilotes : EPCI, Syndicats et Communes**

**14** Pour tous : Communiquer sur les actions de sobriétés

**Pilotes : Chaque acteur à son niveau avec une coordination au niveau départemental**

**15** Pour les milieux : Préserver et restaurer les zones humides et poursuivre les actions de restaurations des cours d'eau

**Pilotes : EPTB, SBV, CD07**

**16** Pour les milieux : Définir des modalités de moindres impacts des baignades temporaires sur les milieux aquatiques

**Pilote : DDT**

**17** Mettre fin aux autorisations de prélèvements au-delà de ce qui est soutenable dans les bassins versants dits en déséquilibre, au fur et à mesure du renouvellement des autorisations

**Pilote : DDT**

# OPTIMISER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE

**18** Améliorer la gouvernance de la gestion de l'eau potable pour optimiser la disponibilité de la ressource et faciliter les interconnexions

**Pilotes : EPCI et Préfecture**

**19** Mettre à jour les schémas directeurs d'adduction en eau potable à la bonne échelle pour identifier les interconnexions stratégiques, préserver la ressource et intégrer l'adaptation au changement climatique

Mise à jour du schéma départemental

**Pilote : CD07**

Élaboration et mise à jour du schéma directeur des collectivités : CAARA et Annonay Serrière, Syndicat Cance-Doux, Sydeo

**Pilotes : EPCI et Syndicats AEP**

**20** Appuyer en ingénierie les collectivités territoriales, les agriculteurs et leurs groupements pour le montage de projets

Création de poste de technicien et d'ingénieur au Conseil départemental pour l'appui au montage de projets d'adduction en eau potable des collectivités

Rendre opérationnel un appui en ingénierie pour les agriculteurs et leurs groupements

**Pilotes : CD07, SDEA, CA07**

**21** Mettre en œuvre l'accord cadre « Eau et Agriculture » 2023 – 2025 entre la Chambre de d'Agriculture, l'Agence de l'eau et le Préfet. Mis en œuvre par la chambre d'agriculture et des partenaires locaux des actions, l'accord cadre comprend un volet adaptation des pratiques et des volets sur les réponses aux besoins d'irrigation

**Pilote : CA07**

**22** Optimiser des dispositifs de soutien d'étiage existants et l'incidence sur les milieux aquatiques

Complexe de Montpezat

Barrage des Collanges : Mise en place d'un protocole expérimental sur le transit sédimentaire

**Pilotes : EDF, EPTB et SDEA et DDT**

**23** Améliorer la connaissance des volumes prélevés et des ressources sur le territoire, agréger et partager l'information

Mise en place d'un groupe de travail sur les études et démarches de déclarations annuelles des prélèvements

Mettre en place/compléter suivi piézométrique et débitmétrique des ressources

**Pilotes : SAEP, SBV, État, CD07, EPTB, Agences de l'eau et CA07**

**24** Étudier les possibilités de mobiliser des nouvelles ressources :  
Karst, Coiron, nouvelles retenues de grande capacité

**Pilotes : EPCI, SBV, EDF**

**25** Engager une réflexion sur le partage de l'eau entre les bassins Loire et Ardèche :

Suivre le renouvellement de la concession du complexe de Montpezat

**Pilote : DREAL**

## ÊTRE EN CAPACITÉ DE MIEUX RÉPONDRE AUX CRISES DE SÉCHERESSE

**26** Révision de l'arrêté cadre sécheresse sur la base du retour de 2022, du Guide national de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau, suite à une large concertation des acteurs au niveau départemental et une consultation du public d'un mois. Le nouvel arrêté cadre est entré en vigueur le 6 juin 2023

**Pilote : DDT**

**28** Renforcer les contrôles en matière de police de l'eau

**Pilotes : DDT et OFB**

**29** Renforcer la formation des maires concernant le pouvoir de police en matière d'eau

**Pilote : DDT**

**27** Améliorer la communication sur les arrêtés sécheresse

**Pilote : Préfecture**

**30** Mise en place d'un plan ORSEC Eau potable par le Préfet de l'Ardèche

**Pilote : Préfecture**

# RENDRE COMPTE DES AVANCÉES ET ACTUALISER LE PLAN AUTANT QUE DE BESOIN

**31**

Il sera régulièrement rendu-compte aux parties prenantes, a minima 2 fois par an, de la mise en œuvre des mesures du plan dans le cadre des Assises de l'eau

**Pilotes : Préfecture et CD07**

## INDEX

**PGRE = Plans de Gestion de la Ressource en eau**

**ADT = Agence de Développement Touristique**

**CA07 = Chambre d'agriculture de l'Ardèche**

**CD07 = Conseil départemental de l'Ardèche**

**CCI = chambre de commerce et d'industrie**

**DDT = Direction départementale des territoires**

**DREAL = Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement**

**EDF = Électricité de France**

**EPCI = établissement public de coopération intercommunale**

**EPTB = Établissement public territorial de bassin**

**OFB = Office français de la biodiversité**

**SDEA = Syndicat de développement, d'équipement et d'aménagement**

**SGGA = Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche**

**SBV = Syndicats mixtes de bassin versant**

**Syndicats AEP = Adduction d'eau potable**